



#Point info n° 03-22/23 du 30/08/2022

RAPPEL

- Mettre en copie « contact@footballsourds.com » pour toute correspondance.
- Envoyer l'adresse du stade et heure du coup d'envoi **12 jours avant** la/les rencontre(s) avec justificatif.
- Si indisponibilité d'avoir des arbitres, nous envoyer le justificatif.
- Si absence d'arbitres le jour du/des match(s), voir RSG – Article 22.
- Remplir **lisiblement** la feuille de match.
- Penser à consulter le site de la CFFS pour retrouver toutes les informations du football sourds.

CLUBS

Veillez prendre note du changement du nom du club de Courbevoie (COCS) en COVGS (Club Olympique de Villeneuve la Garenne des Sourds) qui sera effectif prochainement.

FICHE CLUB

RAPPEL : A tous les clubs : Veillez vérifier sur le site de la CFFS que votre « fiche club » (page « Clubs ») est à jour et ce avant le 31/08/2022.

PASS'SPORT

Je vous invite à lire l'article ci-dessous à propos de l'allocation de rentrée sportive de 50€ que vos joueurs/joueuses peuvent bénéficier.

Par exemple : Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans) peuvent toucher cette allocation.

Cliquer sur le lien :

<https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>



MUTATIONS au 30/08/2022

Cliquer sur le lien :

<https://www.footballsourds.com/pages/discipline/mutations/>

AUTORISATIONS au 30/08/2022

Cliquer sur le lien :

<https://www.footballsourds.com/pages/discipline/autorisations/>

Retrouvez toutes les infos sur le site de la CFFS
A votre disposition si besoin

Sportivement vôtre
S. Tuccillo

CFFS